

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 MARS 2022 A 20H30.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 09 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 04/03/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Florian COLLEY

Excusée : Charlotte POUDEROUX (Procuration à Jeanine CHARDAN)

Secrétaire de séance : Delphine MATHIEU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 Février 2022

Delphine MATHIEU tient à faire l'observation suivante : En discussion, **Jacqueline TURINA** était venue aborder le sujet de Festi St-Véran. Il a été dit que les subventions de la mairie envers Festi avaient été diminuées suite à l'ouverture de la Maison du Soleil. **Delphine MATHIEU** tient à préciser que cela n'a aucun lien, puisque la Maison du Soleil était subventionnée par la Maison de la Chimie à hauteur de 90 000€ les deux premières années puis 45 000€ ensuite, et ce jusqu'en 2020. **Dominique MENEL** avait été embauché par Festi, puis **Clémentine** à mi-temps. Le gros de l'équipe, dont **Delphine MATHIEU**, a démissionné de Festi Saint Véran en 2015. Il n'y avait alors plus ou peu d'activités, c'est pour cela que la mairie a décidé de baisser la subvention. Selon **Delphine MATHIEU**, il n'y a aucun rapport avec la Maison du Soleil.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DISCUSSIONS

- **Problème de messagerie** : la mairie a une adresse en terminaison « wanadoo » et google a modifié récemment sa politique de « spams » sur les adresses wanadoo. Ainsi, nous recevons les mails en provenance des adresses « gmail » mais nous ne pouvons plus en envoyer aucun sur les adresses « gmail ». Nous allons donc modifier l'adresse mail de la mairie, en concertation avec **Mathieu ANTOINE**, **Julien ISNEL** et **Emilie CHALMET**, avec une terminaison en « mairie-saintveran.fr ». Cette adresse sera communiquée lorsqu'elle sera opérationnelle. Cela permettra alors plus de sécurité, mais aussi mise en conformité avec le RGPD (protection des données). Les élus auront aussi chacun une adresse personnalisée « mairie-saintveran ».

Arrivée de Sébastien PINZETTA et Hervé GOUILLON.

- **Elections** : Les cartes électorales ont été éditées et seront distribuées par les élus et l'équipe de la mairie.

DELIBERATIONS

1- Vote du Compte de gestion de la commune

Pour l'exercice 2021, nous avons en fonctionnement 755 608,67€ de recettes et 584 591,02€ de dépenses soit un excédent de 171 017,65€. En investissement 196 748,79€ en recettes et 204 033,89€ de dépenses soit un déficit de 7 285,10€. **Jean-Pierre IMBERT** demande si l'emprunt contracté dans le cadre de la borne de service pour camping-cars est compris dans l'excédent de fonctionnement ? **Mathieu ANTOINE** précise que l'emprunt apparaît en investissement, et non en fonctionnement. **Frédérique MARROU** demande la différence entre le compte de gestion et compte administratif ? **Mathieu ANTOINE** précise que ce sont les mêmes documents, mais le compte de gestion est visé par la perception, pas le compte administratif. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Vote du compte administratif (CA) de la commune

Arrivée de Florian COLLEY.

Mêmes résultats que ceux cités pour le compte de gestion. Il faut prendre en compte les résultats reportés de 2020, en fonctionnement l'excédent reporté était de 231 516,45€ en 2020 et en investissement, le résultat reporté de 2020 était un déficit de 67 894,79€. Les résultats se cumulent d'une année sur l'autre, et il faut prendre en compte le besoin d'apport du fonctionnement en investissement. Ainsi, si l'on cumule les résultats reportés de 2020 et les résultats de l'exercice 2021, on obtient un excédent de fonctionnement de 402 534,10€ et un déficit d'investissement de 75 179,89€. Les restes à réaliser qui avaient été votés en décembre ont généré un déficit de 115 854,31€. Si l'on cumule investissement et fonctionnement, le résultat final de l'exercice 2021 est en excédent à hauteur de 163 732.55€ :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2020		(002) 231 516.45	(001) - 67 894.79			
Opérations exercice 2021	584 591.02	755 608.67	- 204 033.89	196 748.79	788 624.91	952 357.46
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021		171 017.65	- 7 285.10			163 732.55
Restes à réaliser			- 357 315.36	241 461.05		
RESULTATS CUMULES		402 534.10	- 75 179.89			327 354.21

Le Maire sort et le 1^{er} adjoint fait voter le CA. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- Affectation du résultat

Au vu des résultats de l'exercice 2021, l'excédent d'exploitation est de 402 534,10€. Il convient d'affecter le résultat entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi, la recette d'investissement (prise sur l'excédent de fonctionnement) est de **191 034,20€** et l'excédent de fonctionnement repris pour 2022 est de **211 499,99€**. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Vote du compte de gestion 2021 Maison du Soleil

Sur l'année 2021, il y a eu 13 847,80€ de recettes et 15 686,02€ de dépenses, soit un résultat final 2021 qui montre un déficit de 1 838,22€. En 2020, il y a eu un résultat reporté de 25 079,68€. Si l'on ôte le déficit de 2021, on repart avec un résultat de 23 241,46€. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Vote du compte administratif de la Maison du Soleil

Mêmes résultats que ceux cités au-dessus. Les frais de personnels ne sont pas comptabilisés sur ce budget mais sur celui de la commune, pour ne pas mettre en déficit ce budget annexe puisque depuis 2020, la Maison de la Chimie ne verse plus de subvention. Ce qui importe c'est qu'il y ait de la lisibilité sur les recettes et dépenses réellement affectées à la Maison du Soleil. **Hervé GOUILLON** demande à quoi correspondent les recettes de la Maison du Soleil ? Ce sont exclusivement les visites guidées, livres, les soirées astro, la vente de quelques produits dérivés ainsi que l'accueil des groupes et scolaires.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés 2020		(002) 25 079.68 €		
Opérations exercice 2021	15 686.02 €	13 847.80 €	15 686.02 €	13 847.80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021			1 838.22 €	
RESULTATS CUMULES		23 241.46 €		23 241.46 €

Le Maire sort et le 1^{er} adjoint fait voter le CA. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Demande de subvention auprès du département pour les panneaux RIS

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la signalétique est en cours avec le Parc : signalisation dans le village mais aussi des panneaux RIS, « Relais informations Services », comme celui qui est à l'entrée du village à côté de la Carotto. Ce panneau est à jour puisqu'il a 3ans, contrairement à de nombreuses communes. Mais, il y a ici une proposition d'homogénéisation, avec des panneaux en 120x140 qui seraient à déployer sur les autres parkings et extrémités du village, au Raux et à la Chalp. Il y a également l'idée de faire un recto-verso avec le plan du village au recto et le plan des balades au verso. Si la signalétique ne pourra pas être mise en place avant 2023, il est envisageable de mettre en place les RIS dès 2022. Une subvention de 50 % est sollicitée auprès du département. Des concertations auront lieu afin de définir les points de mises en place des panneaux, le graphisme etc. Ce sera également l'occasion de revenir sur la réflexion d'un abribus au niveau de la Carotto. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Assiettes des coupes de bois de l'année 2022

Sébastien PINZETTA informe qu'il s'agit toujours des coupes prévues par rapport au cahier des forêts qui se fait sur 30 ans. Chaque année, des parcelles sont proposées. Pour cette délibération, il y a une zone à Montbardon, secteur n°2, où il y a 900m3. C'est une délibération pour d'abord aller marquer les arbres cette année, la coupe n'aura lieu qu'en 2023. Trois autres parcelles situées sur St-Véran, la 28, la 29 et la 24. Cette délibération permet d'approuver les secteurs, leurs surfaces, demander à l'ONF de les marquer, réfléchir à leur commercialisation future. Soit c'est approuvé soit c'est reporté. **Jean-Pierre IMBERT** est toujours contre ces coupes qui pour lui sont plus un champ de bataille qu'autre chose, notamment lorsqu'il voit l'état du Suffi après la coupe de l'année dernière. **Sébastien PINZETTA** précise que oui, la coupe peut être impressionnante et engendrer du désordre mais c'est aussi une régénération des arbres qui deviennent très vieux. **Jean-Pierre IMBERT** pense que la coupe des parcelles 28 et 29 situées vers la limite de Molines va engendrer une nouvelle dégradation de la route de la Charrière, ce qui demandera des travaux de réfection et coûtera finalement plus cher à la commune, ou alors ils passeront sur les parcelles privées, ce qui n'est pas mieux à son sens. **Vote 1 CONTRE (Jean-Pierre IMBERT) 1 ABSTENTION (Delphine MATHIEU) et 8 POUR.**

8- Participation à la carte luge hiver

Comme pour l'été dernier, une participation de 20% par enfant, sur une carte qui coûte 280€, est proposée par la commune de Molines, qui prend les 80% restants à sa charge. Cela revient à une participation de 56€ par enfant pour la commune de St-Véran. **Vote POUR à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mathieu ANTOINE** informe qu'il y a deux arbres (un mélèze et un pin) vers le parking de l'église, de taille très imposante. Des devis ont été demandés, qui s'élèvent à hauteur de 1600€ HT autant pour le levage que pour l'abattage des deux arbres. **Frédérique MARROU** est d'accord pour le pin, mais trouve cela dommage de couper le mélèze. Dans tous les cas, cela reste une information pour l'instant, une délibération sera prise plus tard.
- Un mail a été envoyé par une habitante indiquant un grand mécontentement sur la gestion actuelle du cimetière et demandant de reprendre en main le fonctionnement du cimetière, notamment les fosses, avec plus de rigueur. Ce sont les habitants qui creusent, de manière bénévole. Mais il convient d'être rigoureux sur les informations faites aux familles, les fosses, les croix etc. **Jean-Pierre IMBERT** pense qu'il est important en effet de revenir là-dessus. Lors du dernier enterrement qui a eu lieu dans l'hiver, les bénévoles étaient peu nombreux et la terre gelée. Il faudrait se pencher sur ce fonctionnement. Peut-être serait-il bien de nommer une personne responsable ? Éventuellement penser à un règlement ? **Florian COLLEY** souligne que l'information ne circule jamais de manière officielle, par mail ou autre. C'est toujours du bouche-à-oreille, ce qui peut expliquer que ce sont toujours les mêmes personnes qui aident ? **Mathieu ANTOINE** rappelle la proposition déjà évoquée de créer un ossuaire, un jardin du souvenir, et d'établir une information aux familles plus précise, une réorganisation plus rigoureuse, une information pour les moments où les trous sont creusés pour qu'il y ait plus de bénévoles. Et s'il n'y a plus assez de bénévoles, il faudra faire appel à des prestataires extérieurs.
- **Jacques ISNEL** aimerait que la commune accède à un petit véhicule afin de ne pas mobiliser le Mitsubishi tous les jours pour rien. Un point doit être fait sur les besoins de la commune afin de mieux cibler la recherche avant achat.

CLOTURE DE SEANCE 22H20